



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

Niger

Question écrite n° 29370

### Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'arrestation, le 5 novembre dernier, et la condamnation par contumace du journaliste, directeur de publication et imprimeur nigérien, Maman Abou. Cet homme, symbole de la liberté de la presse au Niger, est directeur du journal Le Républicain et, en tant qu'imprimeur, publie la plupart des journaux indépendants du Niger. Il mène depuis des années un combat déterminé et permanent pour la liberté de la presse et le respect des droits de l'homme dans son pays. Ayant dénoncé dans ses colonnes - documents à l'appui - la passation par le Gouvernement de certains marchés publics avec des entreprises sans ordonnancements préalables, il a fait l'objet d'une arrestation jugée arbitraire et d'un procès au cours duquel il n'a pu être défendu. Le Niger, qui était sorti d'une situation d'état d'exception, semble renouer avec des pratiques peu respectueuses de l'État de droit pourtant inscrit dans sa Constitution. Cette situation est d'autant plus inquiétante que ce pays connaîtra en 2004 des échéances électorales locales et nationales décisives pour l'avenir du pays. Il s'inquiète donc de cette atteinte à la démocratie et à la liberté d'expression dans ce pays ami et lui demande de bien vouloir exprimer fermement cette inquiétude aux autorités nigériennes et leur demander la libération de Maman Abou.

### Texte de la réponse

Le journaliste nigérien M. Maman Abou, condamné le 7 novembre 2003 à une peine d'emprisonnement de six mois ferme, a été libéré deux mois plus tard, le 6 janvier 2004. Nous avons suivi avec la plus grande attention le déroulement de l'action en justice entreprise à l'encontre du journaliste, et nous nous sommes constamment assurés que ses conditions de détention étaient bonnes. Plus précisément, la France se mobilise largement au Niger pour la protection des libertés individuelles et publiques, notamment la liberté de la presse et le respect des droits de l'homme, et demeure vigilante sur ces questions. C'est à cet effet que, en concertation avec d'autres bailleurs de fonds, dont l'Union européenne, la France finance un projet d'appui à la réforme du système judiciaire entreprise par les autorités nigériennes.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Loncle](#)

**Circonscription :** Eure (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29370

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 2003, page 9092

**Réponse publiée le :** 3 mai 2005, page 4494